

AVIS DE COURSE
1^{er} TROPHÉE MICHEL BOTHUON
Grade : 5B HN- OSIRIS
Dates complètes: 30 MARS 2014
Lieu :Rade de BREST



BANQUE POPULAIRE
DE L'OUEST
www.ouest.banquepopulaire.fr



La Banque Populaire de l'Ouest, partenaire de La Société des Régates pour promouvoir la pratique de la voile

La Société des Régates - Maison du Nautisme - Port de Plaisance du Moulin Blanc - 29200 BREST

02.98.02.53.36 - team@srbrest.com - www.srbrest.com

 Retrouvez nous sur Facebook à la page SRBrest!

Devenons partenaires...

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux **peuvent** être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte A TOUS LES BAREAUX HN OSIRIS c'est-à-dire l
LES CLASSES :A – B –C- D- E –F –G – L – R1- R2 – R3 – R4

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER Les droits requis sont les suivants : **20Euros**

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription

IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER LES PREINSCRIPTIONS PAR INTERNET AVANT LE JEUDI 27 MARS: gci-brest.chez-alice.fr LE FORMULAIRE EST EN LIGNE

CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS LES 28 & 29 MARS AU BAR « LA BASE » Port du Château 85 Quai Eric Tabarly BREST
AUCUNE INSCRIPTION LE DIMANCHE MATIN PRENEZ VOS DISPOSITION

5.2 Jauge et contrôles : **Sans Objet**

5.3 Jour de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
30/03/ 2014	11h30

Le dernier jour de la régata ,aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15heures

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

**LES I C et Annexes SERONT DISPONIBLES LE 28 & 29 mars au :
 BAR LA BASE Port du Château 85 Quai Eric Tabarly BREST
 APRES CONFIRMATIONS DES INSCRIPTIONS**

7. LES PARCOURS

7.1 **Les parcours seront de type COTIER**

7.2 **L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe**

8. CLASSEMENT

1 course doit être validée pour valider la régata .

11. COMMUNICATION RADIO V.H.F CANAL 15

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

**Les résultats seront proclamés /
 , AU BAR :LA BASE PORT du CHATEAU Quai Eric Tabarly BREST
 A PARTIR DE 18h30 19h00**

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES TRES IMPORTANT

Suite aux difficultés rémanentes rencontrées par les responsables pour créer les régates , (préinscriptions au dernier moment, pas de préinscription et même déclaration d'intention au Bateau Comité!...) il a été décidé à l'unanimité des représentants des clubs à l'AG du GCI de rendre la préinscription obligatoire avant mercredi soir pour les courses du samedi et jeudi soir pour les courses du dimanche. A défaut, une majoration de 5€ sera exigée. Il est possible que le skipper ne soit pas en mesure de nommer tous ses équipiers, l'essentiel pour la Création de la régata étant la précision concernant le bateau et lui-même, il pourra compléter son équipage lors de l'inscription